

Réponse de Mme Capucine Mounal (NUPES)

Je vous remercie pour ces questions. Je sais qu'elles sont importantes au regard de ce qu'il se passe à la frontière.

Il est temps d'assumer et d'assurer notre devoir d'humanité. Les députés de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale **inscriront dans la loi française le principe de responsabilité des pouvoirs publics à offrir un accueil digne.**

Je sais que certaines mesures ne dépendent pas de la France mais de l'Europe mais je me positionnerai dans ce sens :

- Rompre avec les directives européennes, notamment le règlement de Dublin, et abroger les lois successives ayant eu pour objectif de restreindre le droit d'asile en France. Il faut une pleine garantie et le renforcement du droit d'asile et la suppression de la procédure accélérée. Instaurer une procédure unique pour les demandes d'asile assurant pleinement le respect du droit d'asile et les droits fondamentaux.
- Rattacher à l'OFPRA au ministère des Affaires Étrangères afin d'établir un droit d'asile déconnecté des politiques migratoires et augmenter son budget de fonctionnement. Autoriser les demandeurs d'asile à exercer un emploi pendant la période d'attente d'examen de leur dossier.
- Augmenter le nombre de places en Centre d'accueil de demandeurs d'asile.
- Refonder la politique européenne de contrôle des frontières extérieures, refuser la militarisation de la politique de contrôle des flux migratoires afin de sortir de l'impasse Schengen et de Frontex. Il est donc nécessaire de mettre fin aux opérations de Frontex dont les missions et les actions ne sont pas compatibles avec le respect des droits fondamentaux.
- Dénoncer la prolongation des fermetures des frontières et de leur militarisation au sein même de l'espace Schengen. En finir avec une Europe Forteresse.
- Renégocier les accords du Touquet avec le Royaume Uni, qui lui permettent d'externaliser sa frontière à Calais, et proposer la création d'un bureau d'asile commun à Calais.
- Suspendre le règlement de Dublin et mettre en place des règles d'harmonisation du système d'asile, déconnecté des politiques migratoires et non soumis aux impératifs de gestion des flux migratoires.

- Mettre en lumière les refoulements systématiques et les dénoncer. Les exilés doivent avoir 24h00 pour qu'ils puissent faire une demande d'asile et ce même s'ils n'ont pas de papier.
- Instaurer un couloir sécurisé ou des laissés passer pour les exilés souhaitant rejoindre un autre pays européen pour y faire sa demande d'asile. Les exilés doivent pouvoir faire leur demande d'asile dans le pays de leur choix.
- Dénoncer les centres de rétentions administratives des enfants qui portent atteinte à leurs droits.
- Protéger les mineurs non accompagnés. En France, leur accueil et leur protection relèvent de la compétence des départements, les conditions et procédures d'accès aux services de protection différent d'un département à l'autre. Les mineurs non accompagnés doivent bénéficier, comme tous les enfants, des droits fondamentaux : scolarisation, hébergement, protection sociale. Les mesures défendues sont : appliquer la présomption de minorité, supprimer la méthode des tests osseux, renforcer le budget de l'aide sociale à l'enfance, augmenter la capacité d'accueil et d'accompagnement des établissements et services du médico-social, recruter du personnel éducatif qualifié, etc...
- Les OQTF sont délivrées par la Préfète uniquement néanmoins en tant que députée, je pourrais dénoncer ses pratiques et lui mettre la pression comme l'a déjà fait M Sébastien Nadot. Je pourrais initier des moratoires ou des enquêtes sur certains points avec des collègues députés.
- Je garderai un lien avec les Terrasses, le Refuge Solidaire, Tous migrants, les exilé.es ainsi que les autres associations en liens avec ces derniers sur le territoire.

Mme Mounal Capucine